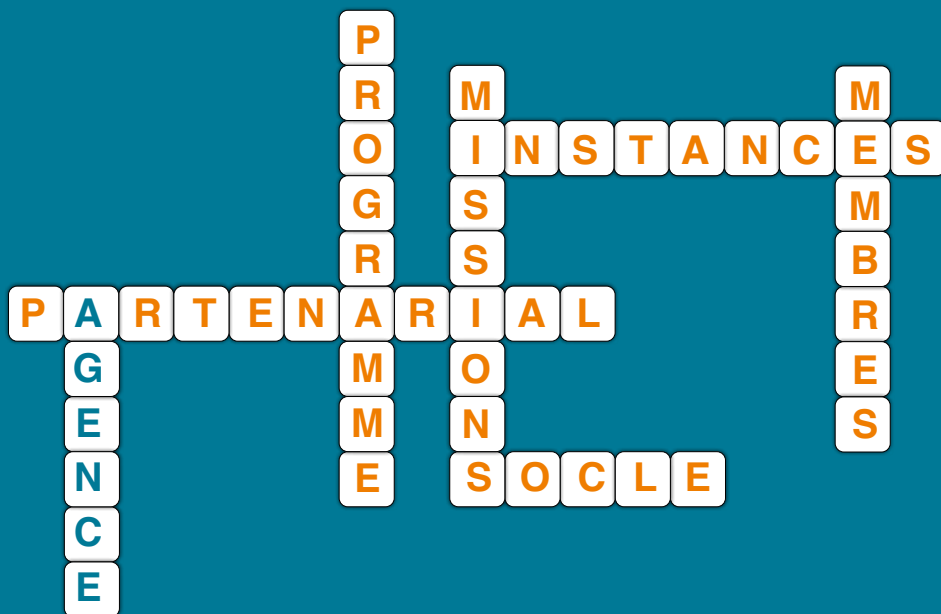


L'Agence, mode d'emploi



- P4** L'**Agence d'urbanisme**, qu'est-ce-que c'est ?
- P5** Depuis quand l'**Agence d'urbanisme de la région grenobloise** accompagne-t-elle l'action publique ?
- P6** Quel est son **périmètre** d'intervention ?
- P7** Qui est **membre** de l'Agence aujourd'hui ?
- P8** Quelles sont ses principales **missions** ?
- P9** Sur quels **sujets** est-elle mobilisée ?
- P10** Qui peut **adhérer** et rejoindre l'Agence ?
- P11** La **Fnau** et **Urba4** : comment ces réseaux servent-ils l'action locale ?
- P12** Le **programme d'activité** : que contient cette feuille de route collective ?
- P13** Le **socle partenarial** : en quoi constitue-t-il une base essentielle d'action commune ?
- P14** Année après année, comment se construit le **programme d'activité** ?
- P15** De l'émergence d'une idée à sa mise en œuvre : comment une **mission** prend-elle place dans le **programme** ?
- P16** Comment est financé le **programme partenarial** ?
- P17** Quelles sont les **instances** de l'Agence ?
- P18** Dans les coulisses des projets : quelles sont les **équipes** ?
- P19** Quels **métiers** trouve-t-on à l'Agence ?
- P20** Être membre : comment accéder concrètement aux **études** et aux **productions** ?
- P21** Un **projet**, une **question** : à qui s'adresser ?
- P22** **Produire, partager, transmettre** : comment l'Agence valorise-t-elle les connaissances sur les territoires ?
- P24** **Observer** dans la durée : en quoi cela éclaire-t-il la **décision publique** ?
- P26** Faire **dialoguer** pour **décider** : comment l'**animation** soutient-elle les choix collectifs ?

Les **collectivités** sont aujourd'hui confrontées à des transformations profondes : adaptation au changement climatique, transitions démographiques, économiques et sociétales, évolution des besoins en matière d'habitat, de mobilité, d'accès aux services... Ces mutations interrogent directement les choix d'aménagement, les outils de planification et les manières d'observer et de fabriquer les territoires.

Face à ces enjeux, l'**Agence d'urbanisme de la région grenobloise** accompagne les collectivités dans la compréhension des dynamiques territoriales, l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre de projets.

Ce **mode d'emploi** à destination des élus, membres et partenaires, poursuit un double objectif :

- Mieux faire connaître les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence.
- Faciliter la mobilisation de l'Agence et de ses expertises tout au long du mandat.

Une Agence d'urbanisme, qu'est-ce-que c'est ?

Une agence d'urbanisme occupe une position singulière : elle est l'outil collectif et mutualisé des membres qui la composent. Elle travaille dans la durée, à des échelles que les services techniques locaux ne peuvent pas toujours couvrir seuls, et sur des sujets qui dépassent les frontières administratives.



UNE AGENCE, C'EST

■ une association loi 1901, créée par la Loi d'Orient Foncière de 1967 et régie par l'article L132-6 du Code de l'urbanisme. Elle remplit des missions d'intérêt général, avec un statut souple, associatif, fondé sur le partenariat.

■ un outil public sans être une administration qui réunit autour d'une même table : élus, État et acteurs territoriaux. Ces instances présidées par des élus locaux, pilotent la stratégie. Cette composition plurielle fait de l'agence un espace neutre de coopération et de confiance.



UNE AGENCE, ÇA N'EST PAS

■ un bureau d'études privé
Elle ne répond pas à une logique commerciale. Sa raison d'être est un programme d'intérêt général, construit collectivement et réalisé pour l'ensemble de ses membres.

■ un service administratif de l'État
Même si l'État en est membre, l'agence d'urbanisme est une association loi 1901, dotée d'une gouvernance propre, présidée par des élus locaux.

■ un outil au service d'un seul acteur
Elle agit dans une logique collective et partenariale, au bénéfice de l'ensemble de ses membres.

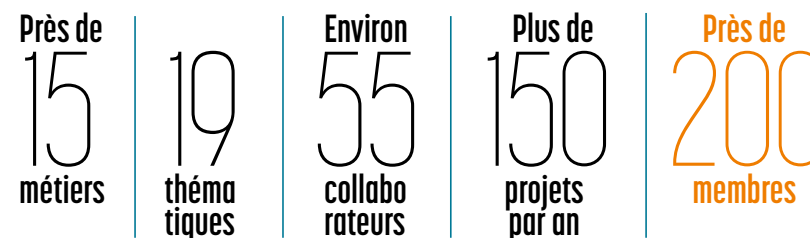


Ce qui la distingue avant tout : des expertises diversifiées et une connaissance fine des territoires accumulée sur le long terme.

Depuis quand l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise accompagne-t-elle l'action publique ?

Pionnière parmi les agences françaises, l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise est, depuis 1967, le partenaire historique des acteurs d'un vaste bassin de vie.

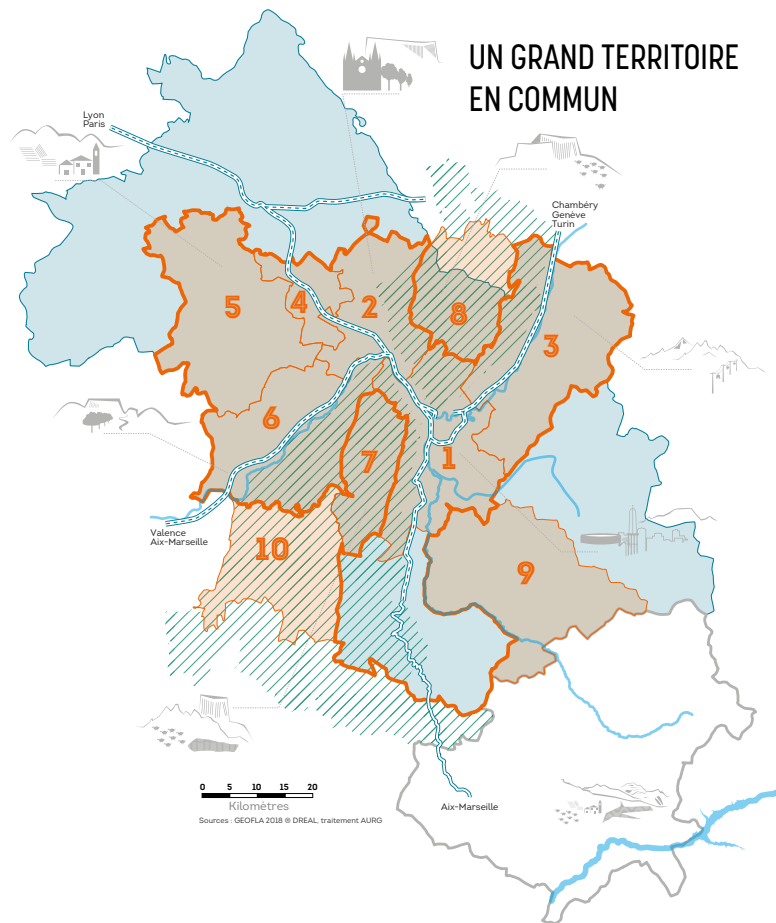
Depuis près de soixante ans, elle aide les élus à mieux cerner leurs besoins, à éclairer leurs choix et à accompagner leurs services techniques dans l'élaboration de politiques publiques adaptées, aux bonnes échelles de territoire.



Sa plus-value ? La transversalité et la complémentarité de ses analyses permises par son équipe pluridisciplinaire, mais aussi sa capacité à appréhender les dynamiques territoriales, pour anticiper les enjeux de demain.

Quel est son **périmètre d'intervention** ?

L'Agence intervient sur l'aire grenobloise, un territoire large englobant des espaces urbains, périurbains, ruraux, montagnards, à des échelles d'intervention multiples, du quartier au grand territoire.



L'Agence est ainsi en mesure de travailler sur des sujets qui ne connaissent pas de frontières communales ou intercommunales : mobilités, habitat, emploi, changements climatiques...

Qui est **membre** de l'Agence aujourd'hui ?

L'Agence compte près de 200 membres, parmi lesquels, les collectivités locales et leurs groupements, l'État et d'autres acteurs territoriaux et institutionnels.

LES MEMBRES, INSTITUTIONS ET PARTENAIRES ASSOCIÉS

- | | |
|--|---|
| <p>EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Grenoble Alpes Métropole 2 Communauté d'agglomération du Pays Voironnais 3 Communauté de communes Le Grésivaudan 4 Communauté de communes Bièvre Est 5 Bièvre Isère Communauté 6 Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté 7 Communauté de communes du Massif du Vercors 8 Communauté de communes Cœur de Chartreuse 9 Communauté de communes de la Matheysine 10 Communauté de communes Royans Vercors + 166 communes <p> EP SCoT de la Grande Région de Grenoble</p> <p> Département de l'Isère</p> <p> Parcs naturels régionaux (PNR)
PNR du Vercors
PNR de la Chartreuse</p> <p> Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise</p> | <ul style="list-style-type: none"> ■ État (dont DREAL, DDT...) ■ Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) ■ Établissement public foncier du Dauphiné (EPFL-D) ■ Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (Epora) ■ Université Grenoble Alpes (UGA) ■ Crous Grenoble Alpes ■ Agence régionale de santé (ARS) ■ CHU Grenoble Alpes ■ Association des bailleurs sociaux de l'Isère (Absise) ■ Ville de Grenoble et CCAS ■ CIAS du Pays Voironnais ■ ... <p>L'Agence est membre de la Fnau et d'urbA4, le réseau des quatre agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> |
|--|---|



Cette diversité de membres est une richesse : elle garantit que les travaux de l'Agence intègrent des enjeux et des approches complémentaires, et que les connaissances produites bénéficient à l'ensemble du territoire.

Quelles sont ses principales **missions** ?

L'Agence intervient selon plusieurs registres complémentaires (observer, planifier, projeter, évaluer, animer et partager) qui couvrent l'ensemble du cycle de vie des politiques territoriales.

Elle produit des observations et des analyses, accompagne des démarches de planification, aide à projeter des scénarios ou encore à évaluer des politiques publiques. Elle joue également un rôle d'animation et de mise en réseau, en facilitant les échanges entre acteurs et en contribuant à diffuser et partager la connaissance.



Ces registres ne fonctionnent pas en silo : l'Agence les mobilise de façon combinée, en fonction des besoins de chaque mission.

Sur quels **sujets** est-elle mobilisée ?

L'Agence intervient sur un large spectre de thématiques liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au développement des territoires.



Ces thématiques sont abordées de manière transversale, afin de prendre en compte leurs interactions. La variété des expertises permet de croiser des approches, pour des analyses complètes et des réponses adaptées.



Qui peut **adhérer** et rejoindre l'Agence ?

Commune, EPCI, collectivité territoriale, syndicat mixte, personne de droit public ou privé chargée d'une mission de service public, toute structure intervenant sur les questions de territoire peut adhérer à l'Agence.

Être membre, c'est intégrer une dynamique collective fondée sur le dialogue et la coopération. Les membres participent à la définition des orientations, proposent des sujets de travail et bénéficient d'un accès privilégié aux ressources, expertises et productions de l'Agence (données, études, accompagnements spécifiques).

3 CATÉGORIES DE MEMBRES

L'association est constituée de membres de droit et de membres actifs, ainsi que des personnes associées participant aux activités de l'Agence.

Membres de droit (voix délibérative) : par leur rôle fondateur ou spécifique dans le partenariat de l'association, sont membres de droit l'État, le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, Le Grésivaudan, le SMMAG, l'EP SCoT de la Grande Région de Grenoble.

Membres actifs (voix délibérative) : l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents de l'association.

Personnes associées (voix consultative) : personne physique ou morale de droit privé ou public (dont les collectivités territoriales ou leurs groupements ne participant pas au financement des travaux de l'association), intéressée à l'objet de l'association.

Votre commune fait partie d'un EPCI membre de l'Agence ? Vous êtes alors dispensé de cotisation, mais devrez signer une convention d'adhésion pour solliciter les services de l'Agence et désigner un représentant au sein de ses instances.



La **Fnau** et **Urba4** : comment ces réseaux servent-ils l'action locale ?



La Fnau

un réseau national

La Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) regroupe la cinquantaine d'agences d'urbanisme présente sur l'ensemble du territoire – hexagonal et ultra marin – et fait le lien entre les élus et les 1 700 professionnels de ces structures. Elle contribue à renforcer le réseau technique et politique des agences d'urbanisme, en facilitant la capitalisation et la diffusion des pratiques et de l'expertise. Interlocutrice reconnue, elle porte la voix des territoires auprès de l'État, des élus et des acteurs territoriaux en France.



Pour l'Agence, l'appartenance à la Fnau est un levier concret : elle permet d'accéder à des analyses d'échelle nationale, de comparer les dynamiques locales à celles des autres agglomérations et de contribuer à des travaux collectifs d'envergure.



Urba 4

le réseau des agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes

Urba4 rassemble les 4 agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Clermont-Ferrand (AUCM), Saint-Étienne (Epures), Lyon (UrbaLyon) et Grenoble.



Cette organisation leur permet d'être des interlocutrices privilégiées des acteurs de la Région (Dreal, ARS...). Dans ce cadre, elles mutualisent leurs observations, partagent les méthodes et réalisant des études d'envergure régionale.

Le **programme d'activité** : que contient cette feuille de route collective ?

Le programme d'activité est la traduction concrète des engagements de l'Agence envers ses membres pour une année donnée.

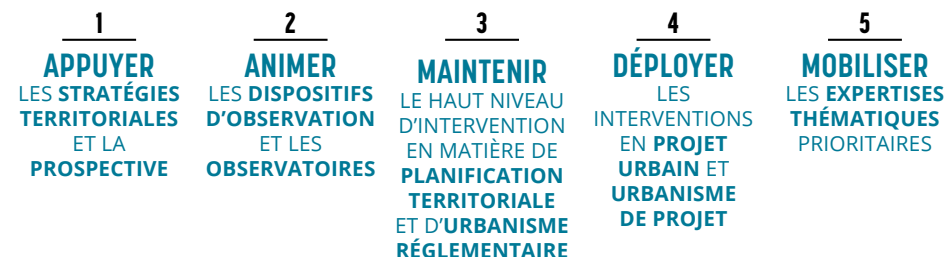
Élaboré collectivement avec l'ensemble des membres, puis adopté par le conseil d'administration, il rassemble l'ensemble des études, observatoires, analyses et missions que l'Agence mène à leur service. Le programme comprend deux volets :

Le socle partenarial

ensemble des travaux d'intérêt commun, financés collectivement par les membres.

Les missions / études / projets

travaux répondant aux demandes spécifiques des membres, organisés en cinq axes thématiques.



L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du programme est mutualisé et mis à la disposition de tous les membres.

Le **socle partenarial** : en quoi constitue-t-il une base essentielle d'action commune ?

Le socle partenarial est l'espace de projets communs au cœur du programme d'activité.

Il traduit la volonté des membres de l'Agence de renforcer sa capacité à prendre de la hauteur, à produire des connaissances de référence sur les grands sujets d'actualité et à alimenter une vision partagée de l'avenir de l'aire grenobloise.

Observations pluriannuelles

Pour offrir une analyse fine, objective et actualisée de vos dynamiques locales

Réflexions prospectives

Pour préparer l'avenir à vos côtés avec un éclairage expert et des outils dédiés

Animation, & scènes d'échange à l'échelle du grand territoire

Pour favoriser les synergies et faire émerger des coopérations utiles entre acteurs et parties prenantes

Documentation & valorisation

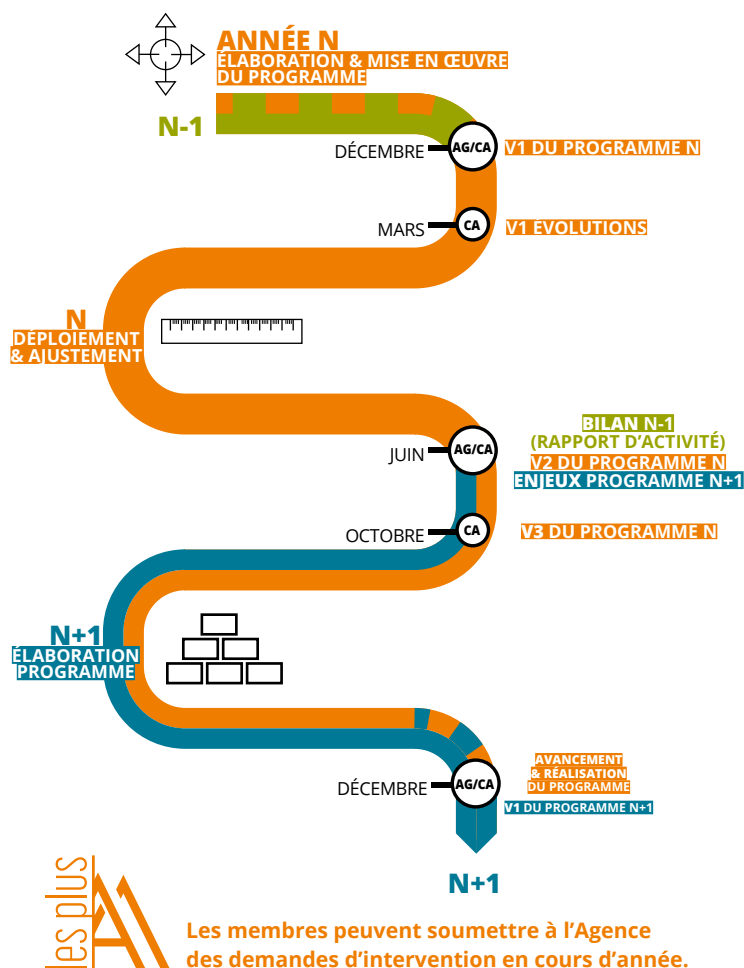
Pour s'appuyer sur des informations fiables, actualisées et partager les éclairages et réalisations de l'Agence



Le socle apporte des ressources essentielles sur les grands sujets d'actualité des territoires : habitat, peuplement, vieillissement, sobriété foncière, prospective...

Année après année, comment se construit le **programme d'activité** ?

La construction du programme est un processus itératif, qui commence en amont de son adoption en conseil d'administration, puis se poursuit en continu avec les membres, en prêtant attention aux compétences techniques et expertises mobilisées (les contenus) et aux conditions de réalisation (les processus).



Les membres peuvent soumettre à l'Agence des demandes d'intervention en cours d'année.

De l'émergence d'une idée à sa mise en œuvre : comment une **mission** prend-elle place dans le **programme** ?

Le dialogue avec les membres est au cœur du fonctionnement de l'Agence et repose sur des principes fondamentaux : la neutralité de l'expertise, la coopération entre partenaires et le partage de la connaissance.

Ces principes garantissent un climat de confiance indispensable à la qualité des échanges et à la co-construction des projets. Ce fonctionnement permet d'assurer une adéquation constante entre les besoins des territoires et les actions menées.

LE CYCLE DE VIE D'UNE ÉTUDE / UNE MISSION

1	Besoin	Un membre identifie un besoin.
2	Échange	L'Agence et le membre échangent sur la nature et la portée de la demande et explorent les formes d'intervention possibles.
3	Méthodologie	Une fiche-projet est établie, précisant les attendus, la méthode, les livrables, le calendrier, l'équipe et le nombre de jours dédiés.
4	Accord partenarial	La mission est intégrée au programme d'activité soumis au vote des instances et formalisée par une convention partenariale.
5	Réalisation	L'équipe-projet conduit la mission avec un suivi régulier. Les conditions peuvent être ajustées en cours de route.
6	Bilan	Chaque mission fait l'objet d'un bilan final permettant de capitaliser les enseignements.

Comment est financé le programme partenarial ?

Il est financé par les membres par voie de cotisation et de subvention.

Chaque membre verse une cotisation d'adhésion, qui lui donne l'accès aux services du socle partenarial et lui permet d'inscrire des missions au programme d'activité. Ces missions font l'objet d'un financement complémentaire formalisé par une convention partenariale.

Le volume de travail nécessaire à chaque mission est établi conjointement, en nombre de jours d'activité.

Le coût d'une journée d'activité est fixé à 760 euros (non assujetti à la TVA).

À titre accessoire, l'Agence peut également réaliser des prestations individualisées au bénéfice de membres ou de non-membres.

COTISATIONS

INTERCOMMUNALITÉS

La cotisation est fixée à **85 centimes d'euro par habitant**, à l'exception de Grenoble Alpes Métropole pour laquelle elle s'élève à **1,30 euro par habitant**.

COMMUNES MEMBRES D'UNE INTERCOMMUNALITÉ ADHÉRENTE
cotisation comprise dans l'adhésion de l'intercommunalité

COMMUNE MEMBRE EN SON NOM
1,30 euro par habitant

AUTRES MEMBRES (Département, syndicats mixtes, établissements publics...)
La cotisation représente le quart de leur participation totale.

PERSONNES MORALES (Caf, Crous, Université...)
500 euros

Quelles sont les instances de l'Agence ?

Les élus ont pour responsabilité de définir les orientations stratégiques et de participer aux instances. Ils expriment les besoins des territoires, arbitrent les priorités et veillent à la cohérence des actions au service des politiques publiques locales.

INSTANCE	RÔLE	FRÉQUENCE
Assemblée générale Tous les membres	Définit les grandes orientations stratégiques, approuve les comptes de l'association, vote le budget.	2 fois par an
Conseil d'administration Représentants élus des membres	Décide de l'admission de membres et personnes associées, approuve le programme d'activité, arrête les comptes et le budget, prend toute décision relative à la gestion de l'association.	2 à 4 fois par an
Bureau Président, Vice-présidents, Trésorier, Secrétaire, deux membres	Assure la gestion courante, veille à la mise en œuvre des orientations du CA et de l'AG, prépare les travaux en tant qu'instance de travail et de réflexion.	Régulièrement



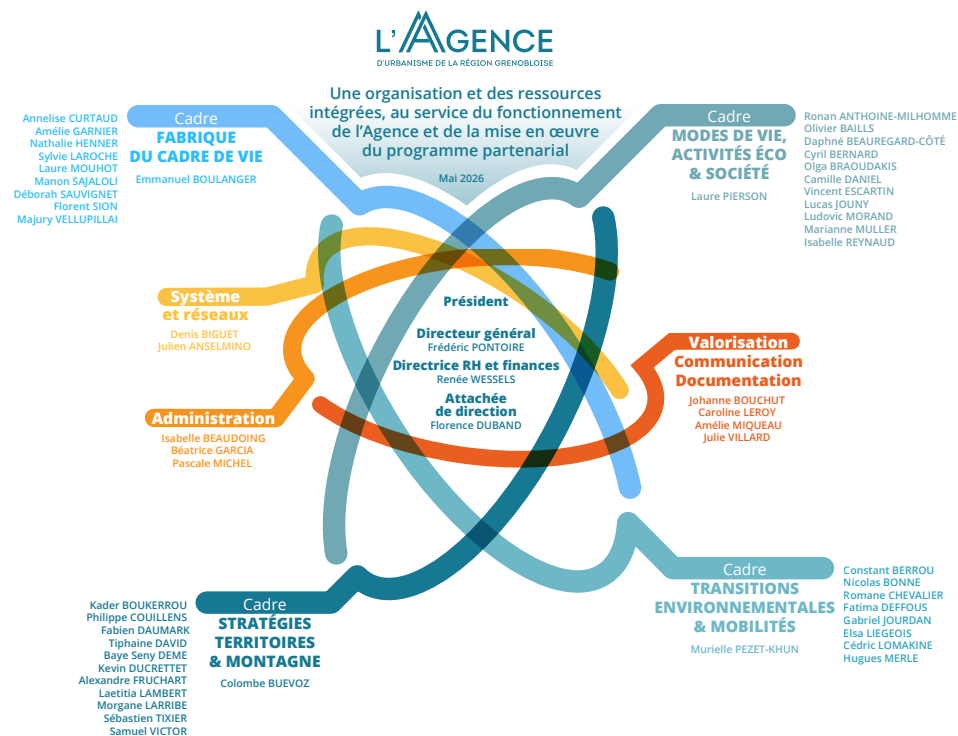
Ce modèle permet de mettre à disposition des collectivités une ingénierie de haute qualité à un coût mutualisé avantageux.



Le comité technique partenarial réunit 1 à 2 fois par an les représentants techniques des membres. Son rôle est de partager les orientations stratégiques définies par les élus, de préparer techniquement les travaux du programme et de faire le lien entre les services et les équipes de l'Agence.

Dans les coulisses des projets : quelles sont les équipes ?

L'Agence est organisée en trois services ressources et quatre cadres opérationnels. La direction de l'Agence assure la coordination générale et la mise en œuvre des orientations.

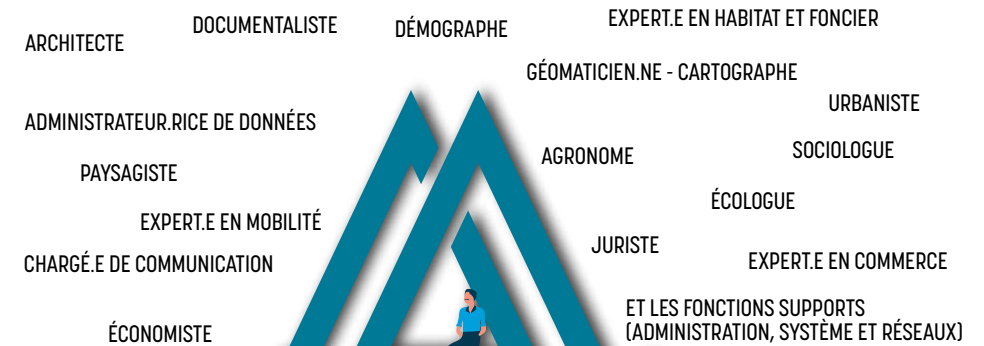


Le déploiement des missions - études - projets du programme partenarial d'activité passe par une organisation en mode projet, mobilisant des équipes transversales aux expertises croisées. Cette organisation favorise la réactivité, la qualité des analyses et l'adaptation aux besoins spécifiques des collectivités.



Quels métiers trouve-t-on à l'Agence ?

L'Agence regroupe plus d'une cinquantaine de collaborateurs aux métiers très divers, qui œuvrent en complémentarité des services des collectivités membres dans un souci de pertinence des analyses et d'optimisation des coûts.



La transversalité est un marqueur fort et distinctif de l'offre de services et du fonctionnement de l'Agence. La diversité de profils permet d'appréhender chaque mission dans toutes ses dimensions.

Être membre : comment accéder concrètement aux **études** et aux **productions** ?

L'Agence met à disposition de ses membres une grande diversité de ressources : études, projections, diagnostics territoriaux, observatoires, cartographies ou encore bases de données.

Ces ressources constituent un socle de connaissances indispensable pour comprendre les dynamiques des territoires de l'aire grenobloise, objectiver les situations, éclairer les décisions. Elles peuvent être utilisées à différents niveaux : préparation des projets, élaboration des politiques publiques ou encore communication auprès des habitants.



www.aurg.fr



Une fois validées, les études réalisées dans le cadre du programme d'activité sont accessibles aux membres de l'Agence, sur www.aurg.fr ou sur demande. L'accès à ces ressources représente un atout concret pour les membres.

Un **projet**, une **question** : à qui s'adresser ?

Spécialistes de vos territoires et de vos institutions, nos experts et expertes thématiques référents sont les traits d'union entre l'Agence et vos services. Ce sont vos interlocuteurs et interlocutrices pour la construction et le suivi du programme d'activité.



Frédéric Pontoire
frederic.pontoire@aurg.asso.fr
État / DDT / DREAL
Communauté de communes de la Matheysine
Agence régionale de santé (ARS)
Université Grenoble Alpes (UGA)
Crous Grenoble Alpes
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté



Vincent Escartin
vincent.escartin@aurg.asso.fr
Département de l'Isère



Emmanuel Boulanger
emmanuel.boulanger@aurg.asso.fr
Grenoble Alpes Métropole
Communauté d'agglomération du Pays voironnais
Absise
Ville d'Échirolles



Murielle Pezet-Kuhn
murielle.pezet-kuhn@aurg.asso.fr
EP SCoT de la grande région de Grenoble
Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (Smmag)



Laure Pierson
laure.pierson@aurg.asso.fr
Grenoble Alpes Métropole



Sébastien Tixier
sebastien.tixier@aurg.asso.fr
Communauté de communes de Bièvre Est
Bièvre Isère Communauté



Colombe Buevoz
colombe.buevoz@aurg.asso.fr
Communauté de communes Le Grésivaudan
Communauté de communes du Massif du Vercors
Communauté de communes Cœur de Chartreuse
Communauté de communes Royans Vercors



Hugues Merle
hugues.merle@aurg.asso.fr
Parc naturel régional du Vercors
Parc naturel régional de Chartreuse



Kader Boukerrou
kader.boukerrou@aurg.asso.fr
EPFL du Dauphiné



Manon Sajaloli
manon.sajaloli@aurg.asso.fr
Ville de Grenoble
Epora

Produire, partager, transmettre : comment l'Agence valorise-t-elle les connaissances sur les territoires ?

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'activité, l'Agence capitalise ses études, expertises, méthodologies et observations dans une large gamme de publications et autres ressources en ligne. L'objectif est double : rendre la connaissance accessible à tous les membres, et aider à la décision publique.

NOS PUBLICATIONS

pour diffuser la connaissance produite.

NOS WEBINAIRES

pour s'informer et partager.

NOS INTERVIEWS VIDÉO

pour donner la parole à nos collaborateurs
et à nos partenaires.

NOS SCÈNES D'ÉCHANGE

pour s'acculturer mutuellement, partager les regards,
les expériences et débattre à l'échelle du grand territoire.

À découvrir,
télécharger,
partager
sur www.aurg.fr



sur la prospective
territoriale.



sur la sobriété foncière
et les défis de la mise
en œuvre du ZAN.

Notre centre de documentation

- Un espace d'informations pour les membres, les étudiants ou publics intéressés par les thématiques liées à l'urbanisme et l'aménagement du territoire, accessible sur rendez-vous.
- Un lieu de travail partagé, de médiation, d'échange, ouvert à tous, utile à chacun.



NOTRE FONDS DOCUMENTAIRE

plus de 10 000 références, accessibles sur demande.

NOTRE PHOTOTHÈQUE

plus de 27 000 photos et cartes en ligne, illustrant
les territoires de l'aire grenobloise et au-delà,
à travers les thématiques traitées par l'Agence.
Libres de droit, sous réserve de mentionner
le copyright AURG ou Agence d'urbanisme
de la région grenobloise.

NOTRE BLOG DE VEILLE

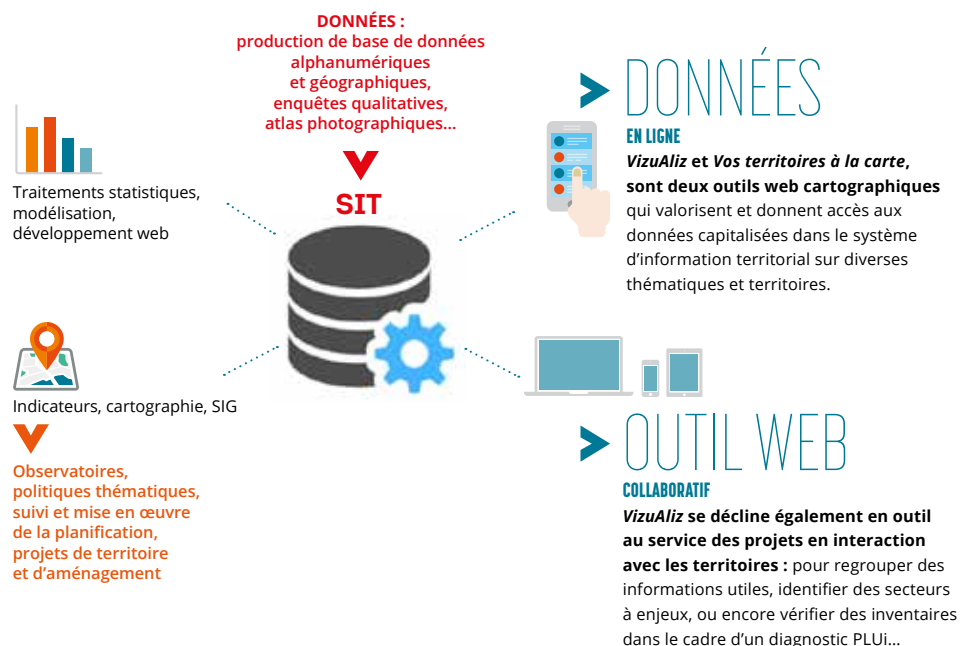
sur l'actualité de l'urbanisme et de l'aménagement,
ici et ailleurs, alimenté chaque semaine.

NOS SUPPORTS DE MÉDIATION

exposition, reportage photographique,
webmagazine...

Observer dans la durée : en quoi cela éclaire-t-il la **décision publique** ?

À l'Agence, le Système d'information territorial est bien plus qu'un outil : c'est le cœur de notre capacité à comprendre et anticiper les dynamiques territoriales. Il transforme la donnée en connaissance utile pour l'action.



Mutualisée au sein d'**observatoires partenariaux**, l'observation est un gage de **fiabilité** et de **continuité** pour les territoires.



L'Agence initie, participe ou anime, avec ses membres, d'autres dispositifs d'observation pérenne :

- L'enquête mobilité grande région grenobloise
- Les marchés immobiliers touristiques isérois, à l'échelle des massifs et stations
- L'observation grand territoire : des focales thématiques et des données chiffrées pour les 11 EPCI de l'aire grenobloise
- Im'modes de vie : les marchés fonciers et immobiliers au prisme des mode de vie
- ...

Faire **dialoguer** pour **décider** : comment l'**animation** soutient-elle les choix collectifs ?

L'Agence développe des dispositifs participatifs ou formats créatifs (fresque, jeu sérieux...) pour accompagner ses partenaires dans toutes les étapes de la vie des projets.

Qu'il vise à faciliter la co-construction, à stimuler la créativité, à accompagner la prise de décision ou à ouvrir le débat, chaque outil a été pensé pour renforcer la participation et soutenir l'action publique locale.



L'ATELIER DU RARRE* : SE PROJETER POUR ANTICIPER

Pour prendre en compte les risques et incertitudes dans les politiques publiques ou documents stratégiques.

* Rapport sur les risques et la résilience

LA FRESQUE DE LA FABRIQUE DES TERRITOIRES DE L'AIRE GRENOBLOISE

Pour sensibiliser et partager un récit de la fabrique de la ville et des territoires.

LES SIX FAMILLES DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Pour appréhender le panorama global des actions de mise en œuvre de la sobriété foncière en sortant d'une approche comptable.

Notes

ÊTRE MEMBRE DE L'AGENCE : LES AVANTAGES

FACILITÉ
de la prise de commande

ACCÈS
aux outils d'observation

ANCRAGE
territorial

CONFIANCE
dans la relation
partenariale

TRANSVERSALITÉ
des approches

ADAPTABILITÉ
des missions en cours

PÉRENNITÉ
relation dans la durée

RÉSEAUX
d'expertises régionale
et nationale (Urba4 - Fnau)



ACCÉDEZ À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE VOTRE TERRITOIRE



OUTILS WEB CARTOGRAPHIQUES

VOS TERRITOIRES À LA CARTE

cartographie interactive
statistique : indicateurs
et portraits de territoire
de l'échelle infracommunale
à l'échelle départementale

VIZUALIZ

géolocalisation de données
à l'échelle de la commune
outil de cartographie collaboratif

RESSOURCES

PUBLICATIONS

études, méthodologies,
observation,
notes juridiques...

VEILLE

blog de veille sur l'urbanisme
et l'aménagement ici et ailleurs

VIDÉOS

interviews, reportages,
replays des webinaires...

LA DOC'

fonds documentaire
et archives

PHOTOS

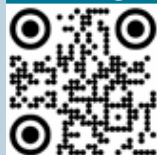
illustrant les territoires
de l'aire grenobloise

GRAND A

scène éditoriale
sur les grands sujets
de demain



www.aurg.fr



RESTEZ CONNECTÉ AVEC L'AGENCE



PROPOS

newsletter mensuelle
sur l'actualité de l'Agence

L'AGENCE

veille pour vous

newsletter hebdomadaire
sur l'actualité
de l'urbanisme et
de l'aménagement